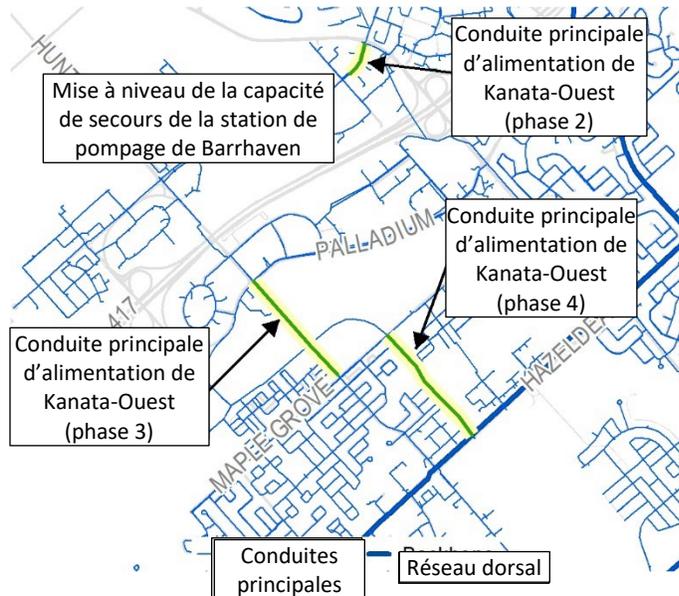


Appendice E : Les fiches des projets d'infrastructures d'aqueduc

La conduite principale d'alimentation de Kanata-Ouest



CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2029-2034
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Estimation totale des dépenses en immobilisations	4,4 M\$	6,0 M\$	13,8 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	90 %	90 %	90 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	10 %	10 %	10 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %	0 %	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Ce projet est exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut coordonner ce projet avec l'aménagement du secteur de Kanata-Ouest (dont une partie de la mise en œuvre peut être confiée au promoteur). 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. (La conception fonctionnelle est terminée pour le tronçon de la promenade Campeau.) 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).

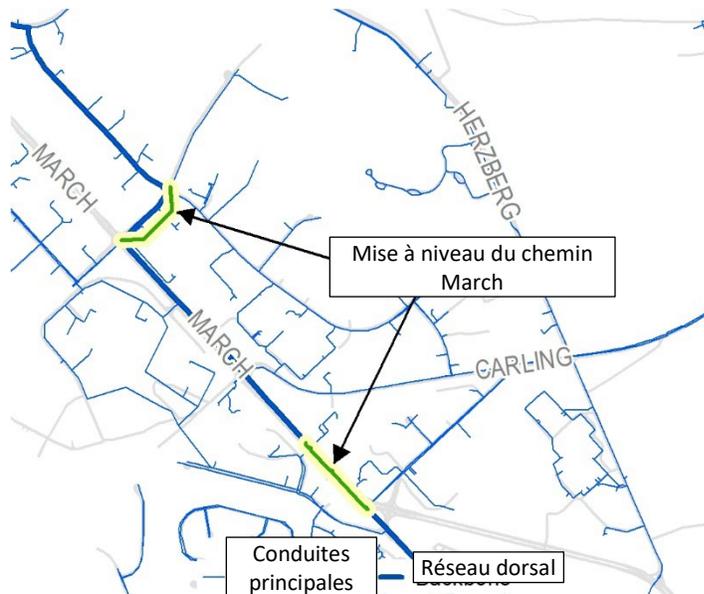
RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur la promenade Campeau entre la promenade Terry-Fox et le chemin Didsbury (phase 2), une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur la promenade Huntmar entre la promenade Palladium et le chemin Maple Grove (phase 3), ainsi qu'une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur la voie Gallantry entre la promenade Huntmar et le chemin Hazeldean (phase 4). Le projet original de la conduite principale d'alimentation de Kanata-Ouest dont fait état le Plan directeur des infrastructures de 2013 a été partiellement mis en œuvre pour répondre aux besoins à moyen terme. Ces tronçons du projet représentent le reste du projet original, qui a subi des modifications.

Justification : Ce projet vise à assurer l'aménagement du secteur de Kanata-Ouest, conformément à l'Étude directrice de viabilisation actuelle pour ce secteur.



La mise à niveau du chemin March



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur le chemin Solandt entre le chemin March et la promenade Legget, ainsi qu'une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur le chemin March entre le chemin Teron et la promenade Steacie.

Justification : Ce projet vise à permettre d'aménager le secteur de Kanata-Nord et de Morgan's Grant.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2024-2029
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

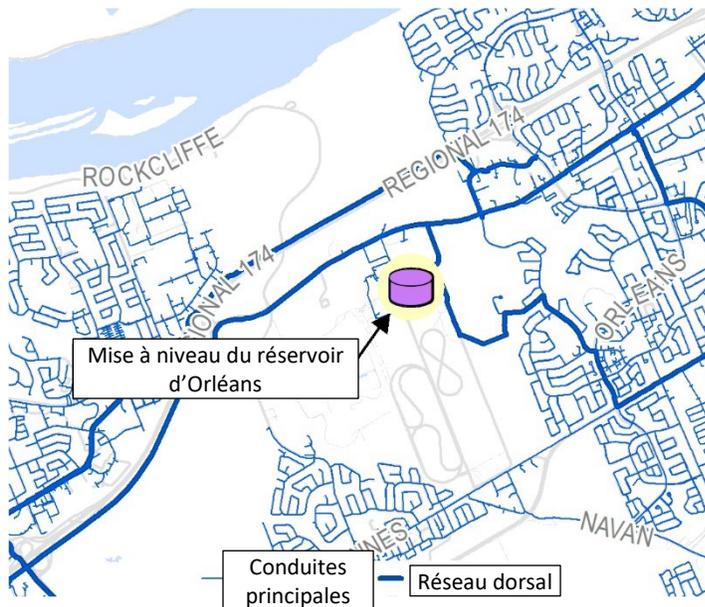
Estimation totale des dépenses en immobilisations	10,4 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	90 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	10 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Ce projet est exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordination avec les travaux de réfection de la chaussée. 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. (La conception fonctionnelle est achevée.) 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



La mise à niveau du réservoir d'Orléans



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à agrandir le réservoir d'Orléans existant en augmentant de 54,6 mégalitres sa capacité de stockage.

Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 et à reporter les travaux nécessaires de mise à niveau des usines de purification de l'eau.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2029-2034
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

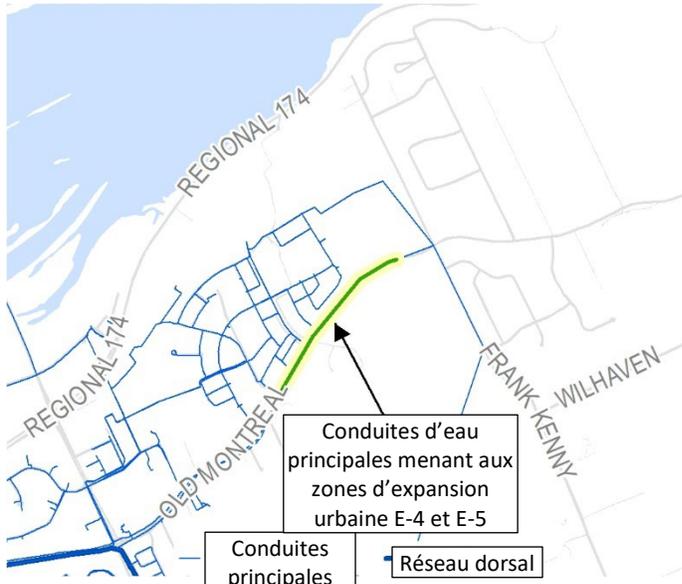
Estimation totale des dépenses en immobilisations	154,4 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	100 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Il s'agit d'un projet de l'annexe B, dans le cadre de l'évaluation environnementale municipale de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surveiller la demande exprimée pour le niveau du système au fil du temps et mettre au point le calendrier du projet. 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



Les conduites d'eau principales menant aux zones d'expansion urbaine E-4 et E-5



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste entre autres à construire une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur le chemin Old Montreal entre la rue du Cartographe et les secteurs de l'expansion urbaine E-4 et E-5/chemin Cox Country

Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 dans les zones d'expansion urbaine E-4 et E-5.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires pour la construction	2039-2044
--	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

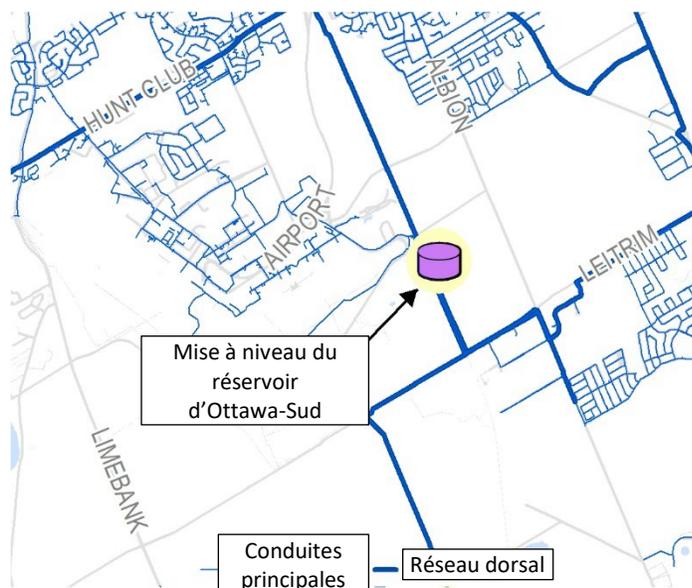
Estimation totale des dépenses en immobilisations	6,3 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	100 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Ce projet est exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner le projet, dont la sélection des tracés privilégiés, avec la planification de l'aménagement de la zone d'expansion (une partie ou la totalité de la mise en œuvre sera confiée au promoteur). 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



La mise à niveau du réservoir d'Ottawa-Sud



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à agrandir le réservoir d'Ottawa-Sud existant en augmentant de 16 mégalitres sa capacité de stockage.

Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 et à reporter les travaux nécessaires de mise à niveau des usines de purification de l'eau.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2024-2029
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

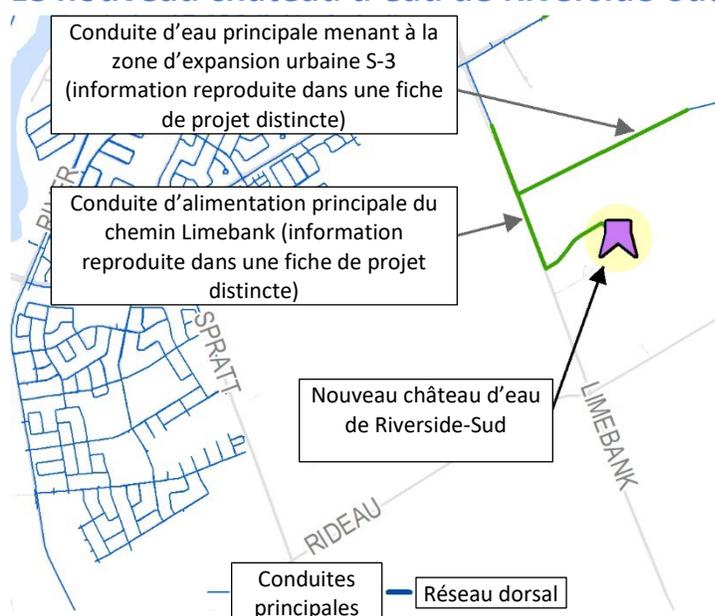
Estimation totale des dépenses en immobilisations	45,3 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	90 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	10 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Il s'agit d'un projet de l'annexe B, dans le cadre de l'évaluation environnementale municipale de portée générale. Il se peut aussi qu'on doive procéder à une évaluation d'impact fédérale.
Suivis	Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. Confirmer qu'il faut acquérir des terrains et que ces terrains sont disponibles. 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



Le nouveau château d'eau de Riverside-Sud



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire un nouveau château d'eau de 9 mégalitres dans Riverside-Sud.

Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 dans la zone de pression de la CUS.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2024-2029
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

Estimation totale des dépenses en immobilisations	33,8 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	90 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	10 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Il s'agit d'un projet de l'annexe B, dans le cadre de l'évaluation environnementale municipale de portée générale. On a déjà réalisé, en 2014, une évaluation environnementale. Il se peut qu'on doive joindre une annexe à cette évaluation.
Suivis	Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. Confirmer la localisation du château d'eau. 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



La conduite d'alimentation principale du chemin Limebank

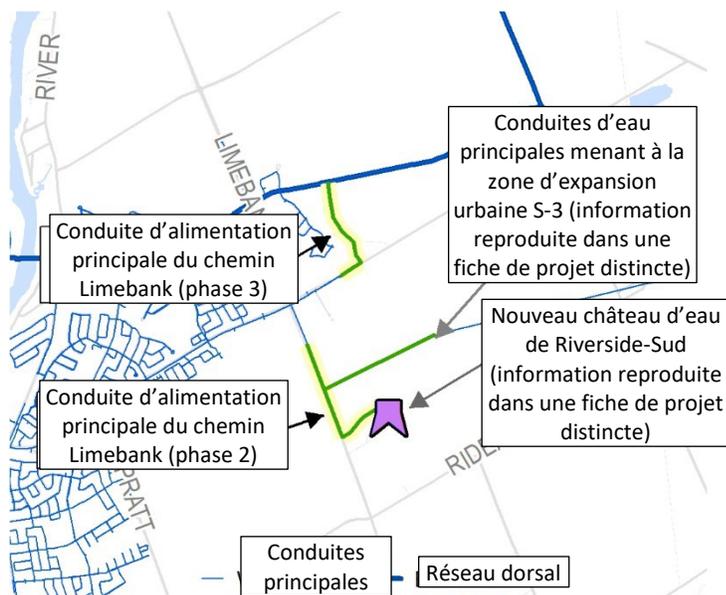
RAISON D'ÊTRE DU PROJET

CALENDRIER DU PROJET	
Crédits budgétaires (phase 2)	2024-2029
Crédits budgétaires (phase 3)	2029-2034

FINANCEMENT DU PROJET		
	Phase 2	Phase 3
Estimation totale des dépenses en immobilisations	11,1 M\$	8,1 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	90 %	90 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	10 %	10 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %	0 %

Objectif Ce projet, qui faisait à l'origine partie du Plan directeur des infrastructures de 2013, a été partiellement mis en œuvre. Les autres travaux consistent à construire une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur le chemin Limebank entre le chemin Earl Armstrong et le château d'eau proposé dans Riverside-Sud (phase 2), ainsi qu'une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre entre le chemin Earl Armstrong et le chemin Spratt (phase 3).

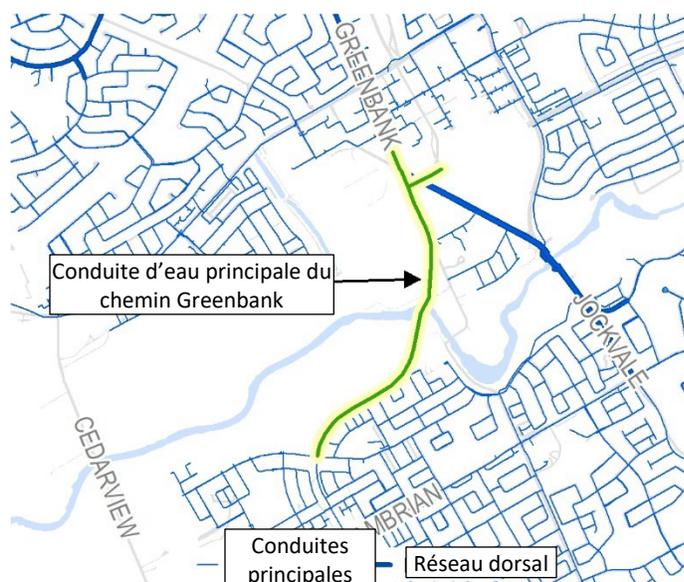
Justification : Ce projet vise à assurer l'aménagement de la collectivité de Riverside-Sud et à ravitailler le château d'eau projeté dans ce quartier.



APPROBATIONS ET SUIVIS	
Évaluation environnementale obligatoire	Ce projet est exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conception fonctionnelle à préparer dans le cadre de l'étude directrice de viabilisation de la zone d'expansion. 2. L'étude et la réalisation des conduites d'eau principales seront confiées au promoteur et feront partie du plan de lotissement.



La conduite d'eau principale du chemin Greenbank



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur le chemin Greenbank entre le chemin Jockvale et Half Moon Bay, une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur le chemin Greenbank entre Half Moon Bay et l'avenue Perseus, ainsi qu'une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur la promenade Chapman Mills entre le chemin Greenbank et le Transitway Sud-Ouest.

Justification : Ce projet vise à assurer l'aménagement du sud de la rivière Jock.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires pour la construction	2029-2034
--	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

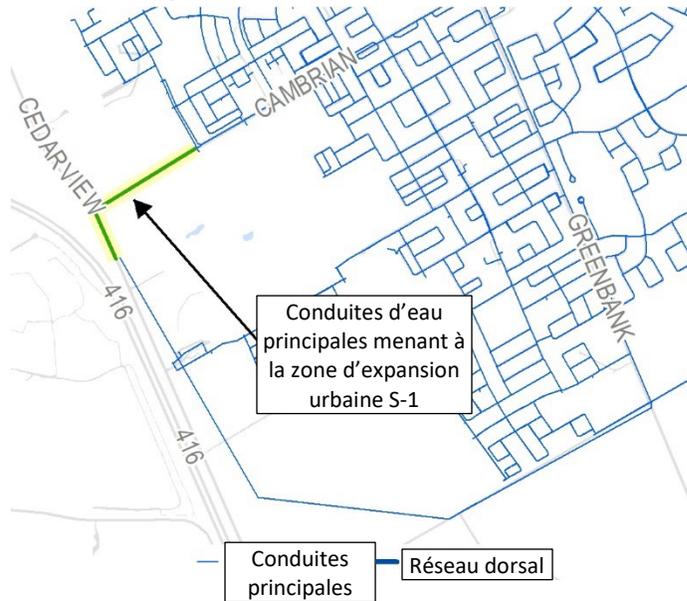
Estimation totale des dépenses en immobilisations	14,1 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	90 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	10 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Il s'agit d'un projet de l'annexe B, dans le cadre de l'évaluation environnementale municipale de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner ce projet avec le projet du nouveau tracé du pont du chemin Greenbank. 2. Finaliser la conception détaillée. (La conception fonctionnelle et la conception préliminaire sont achevées.) 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



Les conduites d'eau principales menant à la zone d'expansion urbaine S-1



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur le chemin Cambrian et le chemin Borrisokane entre la rue Apolune et la zone d'expansion urbaine S-1.

Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 dans la zone d'expansion urbaine S-1.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2029-2034
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

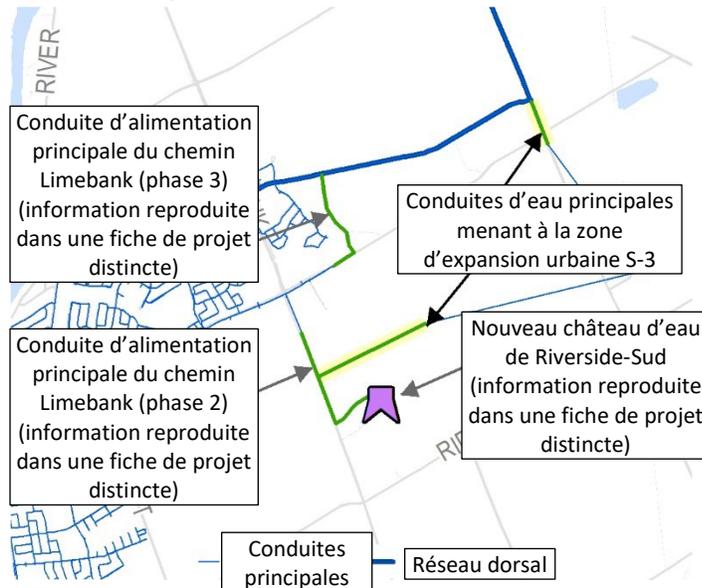
Estimation totale des dépenses en immobilisations	5,1 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	100 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Selon le tracé définitif, il se pourrait que ce projet relève de l'annexe B ou soit exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale. Il se peut qu'on doive se faire délivrer les approbations prévues dans la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> .
Suivis	Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner le projet, dont la sélection des tracés privilégiés, avec la planification de l'aménagement de la zone d'expansion. (Une partie de la mise en œuvre sera confiée au promoteur.) 2. Conception fonctionnelle, conception préliminaire et conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



Les conduites d'eau principales menant à la zone d'expansion urbaine S-3



CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2029-2034
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

Estimation totale des dépenses en immobilisations	15,2 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	100 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur le chemin Limebank entre le chemin Earl Armstrong et la zone d'expansion urbaine S-3, ainsi qu'une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre sur le chemin Bowesville entre le chemin Spratt et la zone d'expansion urbaine S-3.

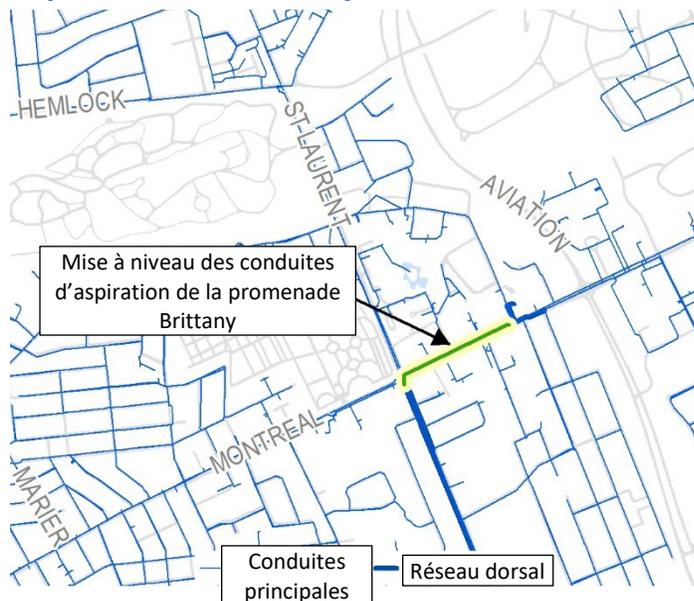
Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 dans la zone d'expansion urbaine S-3.

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	<p>Selon le tracé définitif, il se pourrait que ce projet relève de l'annexe B ou soit exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale. Il se peut qu'on doive se faire délivrer les approbations prévues dans la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>.</p>
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner le projet, dont la sélection des tracés privilégiés, avec la planification de l'aménagement de la zone d'expansion (dont une partie de la mise en œuvre peut être confiée au promoteur). 2. Confirmer les dimensions et procéder à la conception fonctionnelle, à la conception préliminaire et à la conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



La mise à niveau des conduites d'aspiration de la promenade Brittany



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 406 mm de diamètre sur le chemin de Montréal entre le boulevard St-Laurent et la promenade Brittany.

Justification : Ce projet vise à améliorer la capacité d'aspiration de la station de pompage de la promenade Brittany.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires pour la construction	2039-2044
--	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

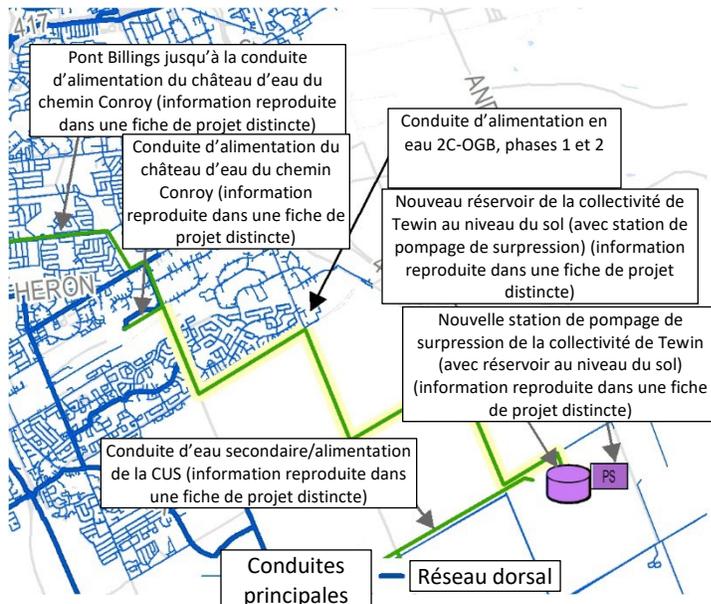
Estimation totale des dépenses en immobilisations	2,8 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	50 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	50 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Ce projet est exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Se pencher sur les possibilités de coordonner les travaux avec le projet du couloir prioritaire de transport en commun du chemin de Montréal et du chemin Blair ou les travaux projetés de réfection de la chaussée. 2. Réaliser la conception fonctionnelle, la conception préliminaire et la conception détaillée. 3. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



Conduite d'alimentation en eau 2C-OGB, phases 1 et 2



CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires 2029-2034

FINANCEMENT DU PROJET

Estimation totale des dépenses en immobilisations	174,3 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	58 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	42 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Selon le tracé définitif, il se pourrait que ce projet relève de l'annexe B ou soit exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale. Il se peut qu'on doive aussi procéder à une évaluation fédérale de l'impact.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner le projet, le cas échéant, avec d'autres projets liés à la collectivité de Tewin. 2. Se pencher sur les différents tracés dans le cadre de l'évaluation environnementale de portée générale. 3. Confirmer les dimensions et la conception fonctionnelle complète. 4. Établir la conception préliminaire et la conception détaillée. 5. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).

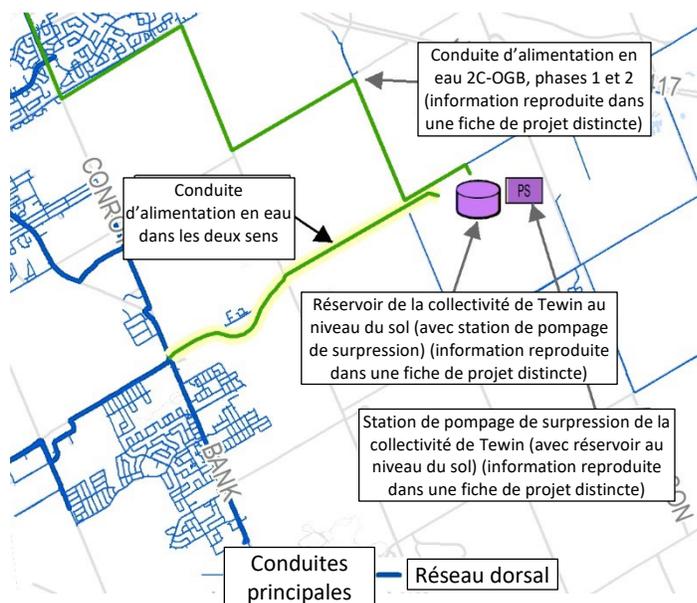
RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 1 220 mm de diamètre sur le chemin Hunt Club, le chemin Hawthorne, le chemin Whyte Side, le chemin Ramsayville et le chemin Leitrim entre le château d'eau du chemin Conroy et la collectivité de Tewin.

Justification : Ce projet vise à étendre le réseau central de distribution de l'eau jusqu'aux terrains de la collectivité de Tewin et à prévoir la capacité supplémentaire d'alimentation de la collectivité urbaine du sud.



Conduite d'alimentation en eau dans les deux sens



CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2029-2034
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

Estimation totale des dépenses en immobilisations	52,9 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	83 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	17 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	<p>Selon le tracé définitif, il se pourrait que ce projet relève de l'annexe B ou soit exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale. Il se peut qu'on doive aussi procéder à une évaluation fédérale de l'impact.</p>
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner le projet, s'il y a lieu, avec les autres projets liés à la collectivité de Tewin. 2. Se pencher sur différents tracés dans le cadre de l'évaluation environnementale de portée générale. 3. Confirmer les dimensions et la conception fonctionnelle complète. 4. Établir la conception préliminaire et la conception détaillée. 5. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).

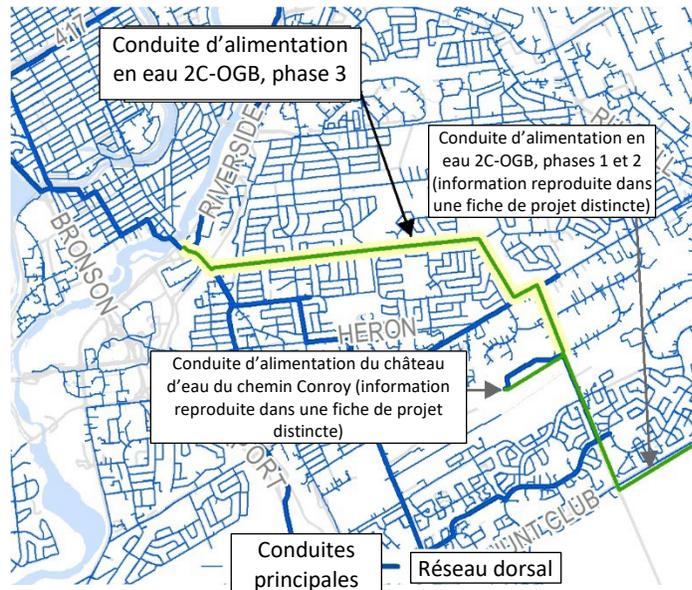
RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 914 mm de diamètre sur le chemin Leitrim entre la rue Bank et la collectivité de Tewin.

Justification : Ce projet vise à constituer une source d'alimentation en eau de secours pour la collectivité de Tewin dans l'éventualité d'une urgence. Ce projet sert aussi à augmenter la capacité d'alimentation de la collectivité urbaine du sud dans des conditions opérationnelles normales, afin d'assurer la croissance jusqu'en 2046.



Conduite d'alimentation en eau 2C-OGB, phase 3



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 1 220 mm de diamètre sur la rue Bank et sur l'avenue Kilborn entre la station de pompage du pont Billings et le chemin Conroy.

Justification : Ce projet vise à assurer l'agrandissement du réseau central de distribution de l'eau jusqu'aux terrains de la collectivité de Tewin et jusqu'à la collectivité urbaine du sud. Ce projet permettra d'améliorer légèrement la pression dans les zones d'aménagement existantes.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2034-2039
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

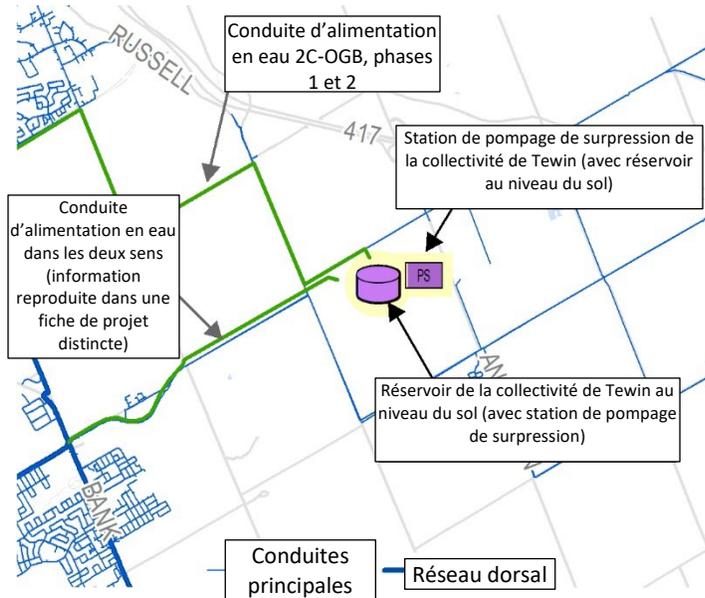
Estimation totale des dépenses en immobilisations	82,7 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	46 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	12 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	42 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Selon le tracé définitif, il se pourrait que ce projet relève de l'annexe B ou soit exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Se pencher sur différents tracés dans le cadre de l'évaluation environnementale de portée générale. 2. Confirmer les dimensions et la conception fonctionnelle complète. 3. Établir la conception préliminaire et la conception détaillée. 4. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



La collectivité de Tewin – Station de pompage et réservoir, phases 1 et 2



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire un nouveau réservoir au niveau du sol de 10,7 mégalitres et une nouvelle station de pompage dans la collectivité de Tewin, afin d'alimenter les terrains de cette collectivité (capacité de pompage de 32,2 mégalitres par jour) (phase 1), ainsi que la collectivité urbaine du sud (capacité de pompage de 30 mégalitres par jour) (phase 2).

Justification : Ce projet vise à assurer la croissance projetée jusqu'en 2046 dans la zone d'expansion des terrains de Tewin et dans la collectivité urbaine du sud.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires (phase 1)	2029-2034
Crédits budgétaires (phase 2)	2034-2039

FINANCEMENT DU PROJET

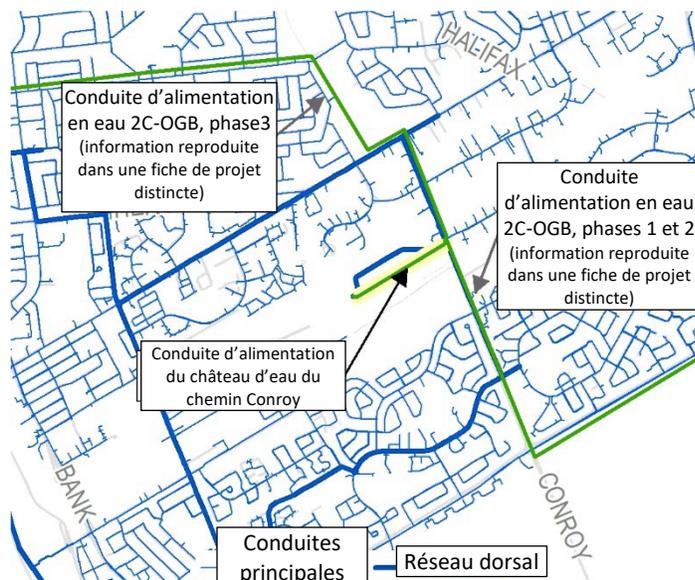
	Phase 1	Phase 2
Estimation totale des dépenses en immobilisations	44,1 M\$	18,9 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	100 %	100 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	0 %	0 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	0 %	0 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Il s'agit d'un projet de l'annexe B, dans le cadre de l'évaluation environnementale municipale de portée générale.
Suivis	Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. Se pencher sur les différents points d'implantation du projet dans le cadre de l'évaluation environnementale de portée générale. 2. Confirmer les dimensions et la conception fonctionnelle complète. 3. Établir la conception préliminaire et la conception détaillée. 4. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).



Conduite d'alimentation du château d'eau du chemin Conroy



RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Objectif : Ce projet consiste à construire une conduite d'eau principale de 610 mm de diamètre dans la voie d'accès de la cour de remisage de la voirie du chemin Conroy entre le chemin Conroy et le château d'eau de ce chemin.

Justification : Ce projet vise à augmenter la capacité du réseau de distribution de l'eau menant aux terrains de Tewin et à la collectivité urbaine du sud.

CALENDRIER DU PROJET

Crédits budgétaires	2034-2039
---------------------	-----------

FINANCEMENT DU PROJET

Estimation totale des dépenses en immobilisations	12,6 M\$
Tranche en % financée grâce aux redevances d'aménagement	46 %
Tranche en % financée grâce aux redevances d'eau	12 %
Tranche en % financée grâce à d'autres sources	42 %

APPROBATIONS ET SUIVIS

Évaluation environnementale obligatoire	Selon le tracé définitif, il se pourrait que ce projet relève de l'annexe B ou soit exempté de l'évaluation environnementale municipale obligatoire de portée générale.
Suivis	<p>Les suivis ci-après sont obligatoires pour assurer la mise en œuvre de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner le projet, s'il y a lieu, avec les autres projets liés à la collectivité de Tewin. 2. Confirmer les dimensions et la conception fonctionnelle complète. 3. Établir la conception préliminaire et la conception détaillée. 4. Mise en œuvre (appel d'offres et construction).

